

COMPTE RENDU DE RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un le vingt-cinq mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Hippolyte, régulièrement convoqué en date du 17 mai 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Francine LAFON, Maire.

Présents : Francine LAFON, André MAUREL, Jean-Marc GOMBERT, André IZAC, Marie CLERMONT, Maryse VIARNES, Christiane SUKIC, Denis FERNANDEZ, Corinne LE PONTOIS, Thierry DEBORD.

Secrétaire de séance : Jean-Marc GOMBERT

Absent : Dounia MENIRI

Pouvoir : Dounia MENIRI donne pouvoir à Denis FERNANDEZ

Délibération n° 20212505-01 : Vote des subventions aux associations pour 2021

Madame le Maire rappelle qu'il convient de voter les subventions et participations versées aux associations pour l'année 2021.

Madame le Maire présente ensuite la liste des associations concernées ainsi que les montants qu'elle propose de leur allouer.

Madame le Maire indique à l'assemblée que plusieurs subventions n'ont pas été versées en 2020 :

- Comité des fêtes des Vilatge Rouens/St Hippolyte : 3'000 € pour problème de RIB,
- ClassFrance : 30'000 € pour non présentation du bilan.

Elle indique également que lors de la réunion du 1^{er} avril 2021, le Conseil municipal a déjà voté la subvention allouée à l'Association REGAIN pour 58'000 €.

Il est à noter que l'association O PAIS prend la succession de CLASSFRANCE et que pour leur permettre la continuité des activités, il a lieu de verser le reliquat de subvention 2020 de 30'000 €. Un premier versement a d'ailleurs été voté lors de la réunion du 1^{er} avril 2021. Madame le Maire propose également de verser à O PAIS, le solde de 10'000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Par 8 voix pour, 1 voix contre, et 2 abstentions, décide d'accorder une subvention de 45'600 € à l'association O PAIS. Le versement de cette subvention sera conditionnée par une convention signée entre l'association et la commune.
- A l'unanimité, décide d'approuver les montants proposés sous réserve de dépôt par les associations d'un bilan financier.

DENOMINATION DE L'ASSOCIATION	Pour mémoire montants votés au budget 2020	Montants versés en 2020	Propositions 2021
ADMR D'ENTRAYGUES	1 000.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €
ADMR D'ENTRAYGUES portage des repas	980.00 €	980.00 €	980.00 €
AFM TÉLÉTHON	150.00 €	150.00 €	150.00 €

AMICALE POMPIERS ENTRAYGUES	300.00 €	300.00 €	300.00 €
AMICALE POMPIERS MONTSALVY	200.00 €	200.00 €	200.00 €
AMICALE POMPIERS MUR DE BARREZ	400.00 €	400.00 €	400.00 €
APE ENTRAYGUES	150.00 €	150.00 €	150.00 €
APE LACROIX BARREZ	300.00 €	300.00 €	300.00 €
APE DU COLLEGE DE MUR DE BARREZ	200.00 €	200.00 €	200.00 €
ART CHI BIO ANIMATION	300.00 €	300.00 €	
ASS FRANCAISE SCLEROSE EN PLAQUES	150.00 €	150.00 €	150.00 €
ASS PRÉVENTION ROUTIÈRE	0.00 €	0.00 €	150.00 €
ASS SPORTIVE COLLÈGE DU CARLADEZ	30.00 €	30.00 €	30.00 €
ASS SPORTIVE MUR DE BARREZ EQUESTRE	125.00 €	125.00 €	125.00 €
AU CHOEUR DES FLOTS CHORALE	300.00 €	300.00 €	100.00 €
CENTRE SOCIAL ENTRAYGUES	3 000.00 €	3 000.00 €	3 000.00 €
CINEMA POUR TOUS	800.00 €	800.00 €	800.00 €
CLUB DE GYM DE ST HIPPOLYTE	700.00 €	700.00 €	700.00 €
CLUB DETENTE ET LOISIRS GOUL ET TRUYERE	800.00 €	800.00 €	800.00 €
CLUB GOUL ET TRUYERE 3ème AGE	2 000.00 €	2 000.00 €	2 000.00 €
COLLEGE DE LA VIADENE FOYER SOCIO- EDUCATIF	500.00 €	500.00 €	500.00 €
COLLEGE DU CARLADEZ	100.00 €	100.00 €	100.00 €
COMITE ANIMATION VILATGE	3 000.00 €	0 € problème de RIB	6 000.00 €
COMITE DES FETES DE PONS	2 000.00 €	2 000.00 €	2 000.00 €
COUESQUES AVENIR	2 000.00 €	2 000.00 €	2 000.00 €
CROIX ROUGE NORD AVEYRON	300.00 €	300.00 €	300.00 €
CUMA ST HIPPOLYTE	1 800.00 €	1 800.00 €	1 800.00 €
DE FIL EN AIGUILLE	600.00 €	600.00 €	600.00 €
FNACA	800.00 €	800.00 €	800.00 €
GDS	406.00 €	406.00 €	413.00 €
LES JEUX-DIS DE PONS	400.00 €	400.00 €	400.00 €
LES PESCOFIS	300.00 €	300.00 €	300.00 €
LIGUE NAT CONTRE LE CANCER	150.00 €	150.00 €	150.00 €
ONAC VG Bleuet de France	100.00 €	100.00 €	100.00 €
PASSERELLE NORD AVEYRON	200.00 €	200.00 €	200.00 €
REGAIN	58 000.00 €	58 000.00 €	58 000.00 €

CLASSFRANCE	50 000.00 €	20 000.00 €	0.00 €
TRAIT D'UNION MUR DE BARREZ	1 000.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €
TRIAL CLUB SAINT MAMET	1 000.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €
UNION DES CHASSEURS ST HIPPOLYTE	800.00 €	800.00 €	800.00 €
LE VALADOU MONTEZIC	200.00 €	200.00 €	
VARIETE LOCALE 12	600.00 €	600.00 €	600.00 €
TOTAL	136 141.00 €	108 891.00 €	88 598.00 €
Nouvelles demandes en 2021			
O PAIS			45 600.00 €
O PAIS - reliquat ClassFrance 2020			30 000.00 €
Restos du cœur			150.00 €
Jamais sans Toit Entraygues			900.00 €
Assoc résidence du Parc de la Corette - Mur de Barrez			200.00 €
TOTAL			165 098.00 €

Délibération 20212505-02 : Vote des subventions de fonctionnement aux écoles publiques

Madame le Maire rappelle qu'il convient de voter les subventions de fonctionnement aux écoles publiques des communes accueillant des enfants de Saint-Hippolyte, soit les communes de Lacroix-Barrez et Entraygues-sur-Truyère.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- d'attribuer aux écoles d'Entraygues sur Truyère et de Lacroix-Barrez la somme de 600 euros par enfant scolarisé, soit pour Entraygues : 2 enfants x 600 € = 1 200 €, et pour Lacroix-Barrez : 9 enfants + 1 en garde alternée soit (600 € x 9) + 300 € = 5 700 €, ceci mandaté à l'article 657348.

Délibération n°20212505-03 : Délibération pour procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de chemins ruraux (annule et remplace délibération 20210104-02)

Les chemins ruraux dit de LETH, LA BOUYO (LA CAPELLE), GALLY, SOULAQUES et POUJOLET BAS situés aux lieux-dits du même nom ne sont plus affectés à l'usage du public qui n'a pas lieu de l'utiliser, et constitue aujourd'hui une charge d'entreprise pour la collectivité.

L'aliénation de ces chemins ruraux, prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution. Pour cela, conformément à l'article L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens du domaine privé de la commune.

Mme le Maire étant concernée par le chemin rural de LA BOUYO (LA CAPELLE) n'a pas pris part au vote.

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation des chemins ruraux dit de LETH, LA BOUYO (LA CAPELLE), GALLY, SOULAQUES et POUJOLET BAS, en application de l'article L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration ;

- de fixer le prix de vente des chemins à 15 € par numéro de parcelle créé, quelque soit la superficie,
- de préciser que tous les frais de géomètre et de notaire restent à la charge des acquéreurs et que les frais d'enquête sont réglés par la Commune,
- d'autoriser Mme le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Délibération 20212505-04 : Enquête publique – aliénation de chemins ruraux nomination du commissaire enquêteur

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'une procédure de déclassement de chemins a été lancée.

Une enquête publique est nécessaire, ainsi que la nomination d'un commissaire enquêteur.

Madame le Maire propose de nommer Madame Maryse LACAN, retraitée de la fonction publique territoriale, domiciliée Côte St Georges, 12340 BOZOULS, commissaire enquêteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire,
- Autorise à payer la rémunération et les frais de déplacement du commissaire enquêteur au tribunal administratif de Toulouse.

Délibération 20212505-05 : Annulation de titres de recettes du budget eau de 2009

Mme le Maire fait part au conseil municipal, qu'en 2009, les recettes dues au paiement des factures d'eau étaient transmises par disquette.

Une disquette s'est perdue. La somme totale représentait 789.45 €.

Les administrés ont bien été prélevés, mais la somme n'est jamais arrivée sur le compte de la commune.

Aujourd'hui il y a lieu de régulariser et la trésorerie demande au conseil municipal de délibérer pour autoriser à passer ces 789.45 € en perte, et d'émettre un mandat à l'article 678 – Autres charges exceptionnelles. Ce montant avait été prévu au budget EAU 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise à passer ces 789.45 € en perte, et à émettre un mandat à l'article 678 – Autres charges exceptionnelles.

Délibération n°20212505-06 : Lotissement Le Marquizat 2^{ème} tranche – vente d'un lot

Madame le Maire fait part au Conseil municipal de la demande de M. SONNINO Thomas domicilié Lieu-dit La Devèze – 81350 VALDERIES qui souhaite acquérir le Lot n°2 dans le lotissement Le Marquizat 2, d'une surface de 985 m².

Le prix de vente étant fixé à 1€TTC/m², le prix du lot sera de 985 €TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la vente du lot cité ci-dessus,
- Charge Madame le Maire de signer l'acte de vente et toutes pièces s'y rapportant, étant précisé que les frais de notaire sont à la charge exclusive de l'acquéreur.

Délibération n°20212505-07 : Réattribution du lot n°7 du lotissement Le Marquizat 2

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que lors du conseil municipal du 1^{er} avril 2021 par délibération n°20210104-05, le lot n°7 avait été attribué à Monsieur Christophe DEFOORT domicilié 3 Chemin de la Grande Bastide 84740 VELLERON, d'une surface de 1075 m².

Madame le Maire fait part au conseil municipal que ce dernier s'est désisté et que c'est Mme Emmanuelle BERGER domiciliée 207 avenue Paul Floret 84700 SORGUES, qui souhaite acquérir ce lot d'une surface de 1 075 m². Le prix de vente étant de 1 € TTC/m², le montant du lot sera de 1 075 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la réattribution et la vente du lot n°7 à la personne citée ci-dessus pour un montant de 1 075 € TTC.
- Charge Madame le Maire de signer l'acte de vente et toutes pièces s'y rapportant, étant précisé que les frais de notaire sont à la charge exclusive de l'acquéreur.

Délibération n°20212505-08 : Renouvellement d'autorisation relatives à des émetteurs TNT « 30-3 » dont l'échéance est proche

Madame le Maire fait part à l'assemblée, qu'afin d'assurer une continuité territoriale de la réception par l'antenne râteau, la commune a été autorisée par le CSA, à diffuser les programmes des services de la TNT, principalement à l'occasion du passage au tout numérique en application de l'article 30-3 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986.

L'autorisation initiale délivrée par le CSA, d'une durée de dix ans, arrive à échéance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

De donner les pouvoirs au Maire pour entreprendre toute démarche et signer tout document nécessaire au renouvellement de l'autorisation de l'émetteur TNT sur le territoire communal, et diffuser les multiplex nationaux.

Délibération n°20212505-09 : demandes de subventions pour l'installation de jeux à Pons, Couesques et Rouens

Madame le Maire fait part à l'assemblée que la commune de Saint-Hippolyte prévoit l'installation de plusieurs jeux pour les enfants dans les villages de Pons, Couesques et au lotissement de Rouens.

La société PAYSAGE CONCEPT située à Espalion installera des jeux à Pons, hameau de la commune de Saint-Hippolyte. L'espace « jeux » est situé au milieu du village, dans un espace réservé à la convivialité du village.

A Couesques les jeux seront installés à proximité des meublés loués aux vacanciers. Un terrain de pétanque sera également créé.

A Rouens, un nouveau lotissement de 12 maisons a été créé et un espace a été réservé pour la création d'un espace de jeux pour les enfants.

Mme le Maire propose de demander des subventions au Département et à la Région, suivant le plan de financement :

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant
<u>COUESQUES</u>			
Aire de jeux	16'338 €	REGION 25 %	22'045 €
Terrain de pétanques	2'127 €		
Aménagement escalier	3'852 €		
<u>PONS</u>			
Aire de jeux	19'099 €	DEPARTEMENT 25 %	22'045 €
<u>LOTISSEMENT DE ROUENS</u>			
Aire de jeux	16'764 €	AUTOFINANCEMENT 50 %	44'090 €
Divers et imprévus	3'000 €		
TOTAL DU PROJET	88'180 €	TOTAL RECETTES	88'180 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à déposer des demandes de subventions pour l'installation des jeux à Pons, Couesques et Rouens.

Délibération n°20212505-10 : Demande de subventions pour l'installation des WC de Rouens

Madame le Maire fait part à l'assemblée que la commune de Saint-Hippolyte prévoit l'installation de WC Publics à proximité du Belvédère et de l'église de Rouens, ceci dans un souci de propreté autour du site.

Mme le Maire propose de demander des subventions au Département, à la Région et à l'Etat, suivant le plan de financement :

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Acquisition et installation de la cabine de WC	27'718 €	Subventions espérées :	
Préparation terrain pour pose de la cabine		Etat - DETR (40%)	12'900 €
Branchement eau	2'560 €	Département (20%)	6'450 €
Branchement électrique	931 €	Région (20%)	6'450 €
	1'041 €	Autofinancement (20 %)	6'450 €
	32'250 €		32'250 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à déposer des demandes de subventions pour l'installation des WC publics sur le site de Rouens.

Un tour de table permet à chacun de s'exprimer.

La séance est levée à 1h00.

**Le Maire,
Francine LAFON**

